

DOSSIER D'INSCRIPTION

Certificat d'aptitude aux fonctions d'AGENT de SURETE du NAVIRE

Date début :

Date de fin :

STAGIAIRE

Qualité : (M, Mme) :

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de Naissance : Département.....

Nationalité :

Permis de séjour / Expire le :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Commune :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email :

Statut à l'entrée en formation : Salarié Demandeur d'emploi Chef d'entreprise

INSCRIT MARITIME (si titulaire d'un fascicule)

Numéro de marin :

Quartier :

FINANCEMENT

Employeur

Nom :

Coordonnées postales :

Email :

France Travail

Identifiant :

Département :

Mon Compte Formation (CPF)

Personnel (virement bancaire)

Certificat d'aptitude aux fonctions d'Agent de Sûreté du Navire

Lieu :

LPM Jacques Cassard

Références réglementaires :

Code STCW, tableau A-VI/5

Arrêté du 26 juin 2008 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions d'agent de sûreté du navire.

Objectifs de la formation :

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'agent de sûreté du navire est le titre de sécurité permettant d'assurer la sûreté à bord d'un navire.

Il comporte les cinq compétences suivantes :

- Assurer et superviser la mise en œuvre du plan de sûreté du navire.
- Evaluer le risque et la menace pour la sûreté ainsi que la vulnérabilité.
- Etre apte à effectuer des inspections régulières du navire pour s'assurer que des mesures de sûreté appropriées sont mise en œuvre et maintenues.

- S'assurer que l'équipement et les systèmes de sûreté, s'il y en a, sont correctement utilisés, mis à l'essai et étalonné.
- Encourager la sensibilisation à la sûreté et à la vigilance.

Conditions d'admission à l'entrée de formation :

Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des gens de la mer.

Conditions d'obtention du certificat :

Passer avec succès l'épreuve théorique de l'examen.
Avoir ses certificats et titres à jour.

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

Cette formation est délivrée par notre partenaire SURTYMAR.

Coût de la formation :

- Parcours complet : 900,00€

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard 111 rue du Port Boyer BP 51536 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Email : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr

Programme de la formation :

Intitulé	Volume
Règlementation	3
<ul style="list-style-type: none"> • Concept de la sûreté maritime • Etude des principales définitions du code ISPS • Prescriptions internationales, européennes et françaises relatives à la sûreté du navire et de l'installation portuaire • Autorités compétentes qu'il convient de notifier en cas d'atteinte à la sûreté • Responsabilités en relation avec la sûreté 	
Prévention des actes illicites	11
<ul style="list-style-type: none"> • Fouille • Protection du navire • Contrôle d'accès 	
Evaluation du risque	3
Méthode d'évaluation du risque pour la sûreté, de la menace et de la vulnérabilité.	
Plan de sûreté du navire	2
<ul style="list-style-type: none"> • Eléments constituant un plan de sûreté du navire et des mesures et procédures connexes. • Procédures de mise en place, d'examen et de finalisation d'une déclaration de sûreté • Tenue des registres concernant la formation, les exercices et les entraînements, les événements liés à la sûreté, les comptes rendus sur les atteintes à la sûreté et les changements du niveau de sûreté. 	
Formation	1
<ul style="list-style-type: none"> • Formation, exercices et entraînements associés à un plan de sûreté du navire. • Eléments permettant de s'assurer que le personnel de bord comprend ses responsabilités en matière de sûreté afin de pouvoir exécuter les tâches qui lui sont confiées. 	
Audit	1
<ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions ayant trait aux mesures de contrôles et de conformités stipulées dans la règle XI-2/9 de la convention SOLAS de 1974, telle que modifiée. • Procédures à suivre pour les audits internes, les inspections, le contrôle et la surveillance continue des activités de sûreté spécifiées dans un plan de sûreté du navire. 	
Piraterie	2
TOTAL	23

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard 111 rue du Port Boyer BP 51536 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Email : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr